

ÉCHO

MAGAZINE



SUISSE

Il donne son rein



Le sens du don

Qui est Albert*? Un retraité vivant en Suisse romande qui a donné anonymement à un inconnu un rein (pages 10 à 12). Pour de l'argent? Non, c'est interdit en Suisse et dans la plupart des pays pour éviter d'entrer dans le cycle infernal de la marchandisation du corps. Comme beaucoup attendent depuis des années une greffe, Albert, qui a «eu une belle vie» et pense pouvoir se contenter d'un seul rein pour la terminer, l'a fait pour la bonne cause et la beauté du geste.

Un choix totalement inhabituel: le donneur de rein est presque toujours un proche. Un choix qui interroge: ce cadeau n'est-il pas le privilège de nantis à la santé de fer? Mais, surtout, un choix libre et consenti.

C'est ce même choix qui est au cœur de la votation du 15 mai sur la transplantation d'organes. On ne parle pas ici de don vivant, comme pour Albert, mais de don cadavérique, c'est à dire d'organes prélevés sur le corps d'une personne déclarée cérébralement morte, par exemple suite à un accident. Néanmoins, dans ce cas comme dans l'autre, le consentement doit être éclairé. Mûrement réfléchi.

Les Eglises, qui encouragent le don d'organes pour sauver des vies, refusent la nouvelle loi au nom du respect de ce choix. Aujourd'hui, toute personne qui le désire peut remplir une carte de donneur. Si cela n'a pas été fait, c'est aux proches de dire ce qu'ils croient que l'être cher aurait voulu. Avec la nouvelle loi sur la transplantation, en revanche, plus besoin de document écrit: le consentement est présumé.

Certes, la famille doit être informée et peut s'opposer si elle pense que la personne décédée n'aurait pas voulu être donneuse.

Mais, sans indication claire, comment être certain des intentions de la personne avant sa mort? Un don peut-il encore être qualifié de tel s'il est «préssumé»? A ces interrogations, ajoutons le fait que le consentement présumé seul, comme le propose la nouvelle loi, n'augmente pas le nombre de dons. Il tend plutôt à le diminuer. Championne du don d'organes citée en exemple par les défenseurs du consentement présumé, l'Es-

pagne a développé toute une série de mesures d'accompagnement et formé spécialement des soignants chargés de s'adresser aux proches pour arriver à ce résultat.

La question, le 15 mai, n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le don d'organes, mais de dire si nous le concevons toujours comme un cadeau ou si nous considérons désormais – dans une approche empreinte d'utilitarisme qui «chosifie» l'humain – comme un simple prélèvement. Sans réel engagement ni prise de conscience préalable.

Alors que faire? Demander régulièrement aux personnes vivant en Suisse si elles acceptent le don, le refusent ou choisissent de ne pas choisir. Cette solution, jusqu'ici jugée trop chère et compliquée à mettre en place, devra revenir sur la table en cas de non le 15 mai. ■

*prénom d'emprunt



Keystone

Alors que 240 millions de doses ont dépassé leur date de validité, seulement 15% de la population du continent africain est vaccinée.

Doses à la décharge

Des milliers de doses de vaccin anti-Covid écrasées par un bulldozer et enfouies sous terre parce qu'elles ont dépassé leur date de péremption. La scène se passe dans la décharge à ciel ouvert de Gosa, au Nigéria. Elle est le symbole d'une aberration révélée par une enquête menée par le quotidien français *Le Monde*: les conséquences de l'achat précipité, par les pays riches, de l'essentiel de la production mondiale de vaccins en début d'épidémie. Selon une étude du cabinet londonien Airfinity, 240 millions de doses auraient ainsi dépassé leur date de validité, parmi lesquelles 73% proviennent de Pfizer. En France, ce sont 218'000 contenants du précieux liquide qui ont fini à la poubelle.

Un gaspillage qui choque lorsqu'on sait que seulement 15% de la population du continent africain est vaccinée. Et Covax, le programme visant à faciliter l'accès au vaccin dans les pays en voie de développement, ne peut pas toujours bénéficier des stocks excédentaires, leur envoi se faisant parfois à la dernière minute: 100 millions de doses ont dû être refusées pour cause de péremption imminente.

Autre problème: la durée de vie courte de ces vaccins. Entre six et vingt-quatre mois contre plus de trois ans pour les autres produits. Au point que des experts questionnent les dates limites indiquées sur l'étiquette et étudient les possibilités de prolonger leur conservation, voyant dans ces délais un moyen pour les entreprises pharmaceutiques d'augmenter leur profit. Les pays défavorisés ne sont pas les seuls à souffrir de ces pertes. Depuis quelques semaines, la Chine fait face à une «flambée épidémique». Poursuivant sa stratégie zéro-Covid, l'Empire du Milieu a confiné depuis début avril la quasi-totalité des 25 millions d'habitants de Shanghai. Interviewée par la RTS, la chercheuse au CNRS Carine Milcent estimait fin mars que la couverture vaccinale de la population âgée y était insuffisante.

Chez nous, dose rime avec vacances. Les certificats Covid expirent bientôt, titre le *Blick* le 24 avril. 2,3 millions de Suisses n'auraient pas reçu une troisième dose de rappel exigée par certains pays. Et pas possible de prolonger le certificat en se faisant injecter une quatrième dose avant le départ: l'OFSP affirme qu'il n'existe actuellement aucune preuve scientifique de la nécessité d'une nouvelle piqûre. ■

Priscilia Chacón

SOMMAIRE

5

ÉCHO

MAGAZINE

N° 17 • 28 AVRIL 2022

ACTUALITÉ

ÉDITO	3
EN VUE Doses à la décharge	5
LA SEMAINE EN IMAGES	6
POINT CHAUD Il reste à l'Elysée	8
TRAIT LIBRE Pouchkine contre Poutine	9

SOCIÉTÉ

DON D'ORGANES

Albert offre son rein à qui en a besoin	10
VOILE Ils veulent pulvériser le record du monde	14
FOOTBALL Les filles ont balayé tous les clichés	16
CAUCASE	
Arménie-Azerbaïdjan: des frontières à redéfinir	18

DÉCOUVERTE

ITALIE/TESSIN

Campione mise à nouveau sur son casino	20
--	----

FESTIVAL IL EST UNE FOI

Les folles utopies du «monde de demain»	26
---	----

CINÉMA

HOMMAGE Pasolini, l'antimoderne indispensable	30
---	----

VIE INTÉRIEURE

CANONISATION

Une longue traversée du désert	32
--------------------------------	----

TÉMOIGNAGE Il inspire toujours

	33
--	----

PORTRAIT Le rap qui donne de l'espérance

	34
--	----

CHEMIN FAISANT Vers la terre nouvelle

	35
--	----

OR DU TEMPS Saint Augustin: d'adieu en adieu

	36
--	----

PSYCHO

Comment être sûr que c'est la bonne personne?	38
---	----

JEUX

	42
--	----

SÉLECTION TV Briser la glace et témoigner

	44
--	----

FORUM

	46
--	----

I M P R E S S U M

ÉCHO MAGAZINE • Route de Meyrin 12, 1202 Genève •

Tél. 022 593 03 03 • Fax 022 593 03 19 • CCP 12-3118-5 •

www.echomagazine.ch • abo@saripress.ch

ÉDITEUR: Saripress SA, Genève. DIRECTRICE ET RÉDACTRICE EN CHEF:

Dominique-Anne Puenzieux [dominique.puenzieux@echomagazine.ch] •

RÉDACTION: Geneviève de Simone-Cornet (SR), Priscilia Chacón, Jérôme

Favre, Thibaut Kaeser, Cédric Reichenbach [redaction@echomagazine.ch] •

SERVICE CLIENTS: tél. 022 593 03 44, [service.clients@echomagazine.ch] •

VOYAGES: tél. 022 593 03 41, [voyage@echomagazine.ch] • COMPTA-

BILITÉ: Solange Catarino • TÉLÉMARKETING: Odile Turane, Marie Tourmant,

Christelle Delavy, Karine Müller, tél. 022 593 03 41 • PUBLICITÉ: Gérard

Fridez, tél. 022 593 03 33, [publicite@echomagazine.ch] • VPC: Lionel Brun-

isholz [vpc@echomagazine.ch] • PAO, photolitho: Sandra Dacomo [prepresse

@echomagazine.ch]. • GRAPHISME: C. Luvisotto, Grafix SA • IMPRESSION:

Stämpfli SA, Berne • ABONNEMENT: année CHF 197.–Etranger: supplément

de CHF 100.– Conditions générales: www.echomagazine.ch.

Arménie-Azerbaïdjan: des fron



DR



Courier International



Erevan et Bakou doivent clarifier leurs frontières communes, demandent avec insistance Moscou et Bruxelles alors que l'histoire et le contexte mondial rendent cette délimitation explosive. Eclairage avec le cartographe Rouben Galichian.

L'Arménie ne garde aujourd'hui qu'à peine 10% de ses territoires séculaires. Situation qui s'est dangereusement détériorée en 2020 après l'offensive de l'Azerbaïdjan sur le Haut-

Karabakh – Artsakh pour les Arméniens. La défaite militaire d'Erevan a remis sur le tapis un problème qui demeurerait soigneusement occulté jusqu'ici par les soins de la Russie: les frontières entre les deux pays. Et pour cause: «Diviser pour mieux régner», la Moscou bolchevique savait bien le faire.

Le seul accord territorial respectueux du droit international et conclu sans le moindre intermédiaire entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a été piétiné par le Kremlin. Ce document, signé en juin 1921, actait la reconnaissance du Haut-Karabakh par Bakou en tant que partie intégrante du territoire arménien. Pourtant, quelques jours plus tard, sur ordre de Staline et sans autre forme de procès, la province est passée dans le giron azerbaïdjanais. Quatre mois plus tard, c'était au tour d'une autre province arménienne, le Nakhit-

chevan, d'être annexée à l'Azerbaïdjan par la Russie. Un jeu de dupes dont l'heure de vérité vient de sonner dans une équation mondiale où le nombre d'inconnues ne cesse de progresser.

Comment se fait-il que le Haut-Karabakh apparaisse sur la carte comme une enclave géographiquement éloignée de l'Arménie alors qu'il s'agit de sa douzième province séculaire?

Rouben Galichian: – Entre 1921 et 1922, la Russie a tracé les frontières entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sans pour autant fournir de carte aux intéressés. Il faudra attendre 1926 et la parution de *l'Encyclopédie soviétique* pour y accéder. Son contenu est sans équivoque: il n'y avait pas d'enclaves azerbaïdjanaises entre l'Arménie et le Haut-Karabakh.

tières à redéfinir



Anna Aznaour

Comment expliquer ces «poches de séparation»?

– Les territoires en question ont été confisqués à l'Arménie par la Russie avec comme prétexte la création d'un Kurdistan bolchevique sur leur superficie. La justification avancée était que les Kurdes, peuple composé essentiellement d'éleveurs, avaient besoin de ces régions de pâturage pour leurs animaux. Cependant, en 1932, cette décision fut annulée sans que ces terres soient restituées à l'Arménie, laissant leur pleine et entière jouissance à l'Azerbaïdjan.

Est-il vrai que les cartes de la région ont été continuellement modifiées, et toujours en défaveur de l'Arménie?

– Oui. Entre 1920 et 1970, par petites touches, le pays a été dépossédé de 1500 kilomètres carrés en faveur de

l'Azerbaïdjan. Ce dernier affirme aujourd'hui qu'Erevan, au même titre que le Haut-Karabakh, est sa terre ancestrale et qu'elle doit lui être rendue! D'où une politique d'appropriation des vestiges culturels arméniens. Et de destruction dans les cas où l'usurpation est impossible, comme avec les khatchkars, ces pierres de croix arméniennes (voir *Echo Magazine* n°1 du 6 janvier). Rappelons qu'en matière d'alphabet, l'Azerbaïdjan n'a pas non plus d'ancrage culturel, et donc d'identité définie. En à peine un siècle, ce pays est passé de l'arabe au latin et du latin au cyrillique pour revenir au latin.

La délimitation des frontières pourrait-elle garantir la paix entre les deux pays?

– Elle préviendrait les incursions impunies de l'Azerbaïdjan dans les régions arméniennes. Depuis le 12 mai 2021, ses troupes sont installées sur divers tronçons frontaliers avec l'Arménie selon de fausses cartes; d'après elles, ces territoires appartiennent à leur Etat. C'est pourquoi il est urgent d'établir une délimitation.

Une fois ce tracé constitué, ces incursions seraient considérées comme des violations de la souveraineté étatique reconnues en tant que telles par le droit international avec les mesures légales qui en découleraient.

Bakou prétend également être l'héritière légitime de la province iranienne voisine. Est-ce justifié?

– Clairement pas. Il s'agit de la province iranienne appelée «Azerbaïdjan» dont ni la population ni l'histoire n'ont un lien avec la République d'Azerbaïdjan. Celle-ci a été créée de toutes pièces en 1918 en usurpant le nom de la région iranienne. Une ma-

nipulation géostratégique dans le but d'offrir aux Soviétiques la possibilité de revendiquer par la suite des droits sur l'Azerbaïdjan iranien en présentant cette province comme faisant partie de la République fraîchement inventée. Cette stratégie avait provoqué la colère de l'Iran: son ambassade avait adressé une lettre officielle de protestation à Bakou, datée du 28 août 1918, contre cette appropriation abusive du nom de sa province.

Comment et en combien de temps la démarcation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pourrait-elle se faire?

– Il s'agit d'un processus susceptible de s'étendre sur cinq ans au moins. Et il doit, idéalement, être encadré et accompagné par des observateurs internationaux qui n'ont pas d'intérêts géopolitiques dans la région. C'est d'ailleurs un des nombreux points sensibles de ce nœud régional où le nombre d'acteurs a augmenté ces dernières années.

Erevan et Bakou sont-ils d'accord sur le principe?

– Si Erevan souhaite commencer rapidement ce processus, Bakou est nettement moins pressé. D'autant que les discussions engloberont également le statut du Haut-Karabakh, que l'Azerbaïdjan affirme avoir déjà réglé par la guerre. Une opinion que ne partage pas le groupe de Minsk – la Russie, les Etats-Unis et la France –, chargé du règlement de ce conflit. Toujours est-il que l'évolution de la situation sera indirectement tributaire du contexte ambiant. Et notamment de la guerre en Ukraine puisque la Russie reste un acteur clé dans les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. ■

Recueilli par Anna Aznaour

De g. à dr.

En 1918, l'ambassade d'Iran écrivait à Bakou pour protester contre l'appropriation abusive du nom de la province iranienne «Azerbaïdjan».

Entre 1920 et 1970, l'Arménie a été dépossédée de 1500 km au profit de l'Azerbaïdjan.

Pour le cartographe Robert Galichian, une délimitation des frontières «préviendrait les incursions impunies de l'Azerbaïdjan dans les régions arméniennes».